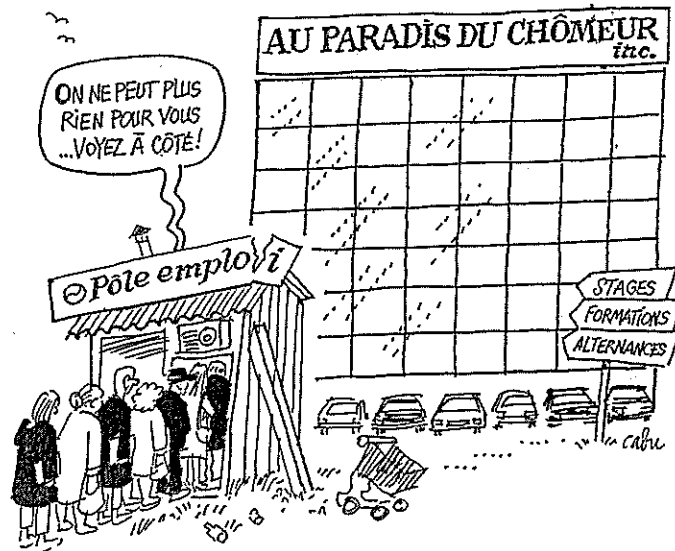


Prends l'oseille de Pôle emploi et tire-toi

Débordé, l'organisme public sous-traite massivement certaines de ses missions. Bonne affaire pour quelques sociétés privées qui se gavent sans états d'âme.

C'EST un sous-traitant de Pôle emploi qui ne fait pas chômer la justice : C3 Consultants assure, bon an mal an, le suivi de 125 000 chômeurs et cumule les exploits. Le 16 juillet, le tribunal de commerce de Nantes a démis – c'est plutôt rare – le pédégé, Thierry Frère, de ses fonctions, lui reprochant une gestion hasardeuse et « une opacité de la comptabilité ». L'homme a pourtant du talent : à la faveur des marchés publics, sa boîte est passée en huit ans de 65 à 600 salariés. Aujourd'hui, c'est la tuile : le patron a deux informations judiciaires sur le râble. L'une pour détournement de fonds publics, l'autre pour abus de biens sociaux.

Les ennuis ont commencé avec un rapport de l'Inspection générale des affaires sociales (Igas), révélé par « Le Monde », le 3 février. Il concerne les contrats d'autonomie, ces contrats pour jeunes de banlieue lancés sous Sarkozy qui devaient les aider à trouver un emploi ou une formation. C3 Consultants a ainsi accompagné



7 700 jeunes avec une carotte : la boîte touchait un bonus pour chaque gamin qui décrochait un boulot.

Surprise : en épluchant des dossiers en Seine-Saint-Denis, l'Igas a trouvé 57 % d'« anomalies ». Terme poli pour désigner faux contrats de travail et fausses attestations d'employeur... En clair, C3 pipeautait et inventait des « sorties vers l'emploi » pour toucher les primes. Montant de la fraude : 13 millions d'euros, estimait, au départ, l'Igas. Faux ! Enfin presque, s'écrit Thierry Frère, qui admet seulement « un problème pour 700 000 euros ». On peut frauder en restant raisonnable...

Un pédégé qui ne chôme pas

Le ministère du Travail n'a d'ailleurs pas été trop rat. « Sur la base de nouvelles preuves apportées par C3 », la Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle, qui avait passé le marché, a estimé que le taux d'« anomalies » n'atteignait finalement « que » 33 %.

Et elle a payé C3, en retenant 1,9 million sur la facture. Au grand dam de l'Igas. L'enquête ouverte par le parquet de Bobigny sera l'occasion de refaire les calculs.

En attendant, notre pédégé est débordé : il a une autre affaire au feu, avec l'enquête diligentée par le parquet de Nantes. En 2013, il a eu la bonne idée d'aménager sa maison de Loire-Atlantique aux frais de la boîte : fauteuils à 1 600 euros, chaises à 280 euros, etc. « Avec la piscine, il y en a pour 500 000 euros », estime un salarié. Faux ! Enfin presque, s'écrit – encore – Thierry Frère : « Seulement 290 000 euros. » Ça change tout... « C'était pour avoir un meilleur prix auprès du fournisseur de la société, mais j'ai tout remboursé il y a deux mois et demi, trois mois. » Pile quand l'affaire sentait le roussi. Le pédégé un peu léger a été mis en garde à vue le 22 mai.

Heureusement, la Providence veille : en février, en plein soupçon de fraudes sur les contrats d'autonomie, Pôle emploi lui a accordé une

avance de trésorerie de 3,5 millions, selon un protocole d'accord consulté par « Le Canard ». « On n'a jamais vu pareille faveur ! » s'effare un concurrent. Mais Pôle emploi est coincé : C3 est « devenu [son] prestataire majeur », avec « 170 marchés (...) dans 11 Régions », détaille le protocole. Bref, si C3 fait faillite, Pôle emploi se retrouvera avec des milliers de chômeurs (de plus) sur les bras...

Des conseillers en béton armé

« Le Canard » avait déjà détaillé, en mai 2012, les astuces d'une autre boîte, le Claf : il signalait les feuilles d'émargement à la place des chômeurs, sans les rencontrer. Ou remplaçait les entretiens individuels par des entretiens collectifs... Depuis, le Claf a explosé en vol, et Initiative, une autre boîte de choc, a repris ses marchés... et ses combines. « On nous demandait de signer à la place des chômeurs ou de raccourcir les entretiens », raconte une salariée. Mieux, déballe un ancien cadre : les « conseillers d'insertion » n'en avaient parfois que le nom. « Certains étaient maçons ou esthéticiennes ! Même nos secrétaires, sans aucune formation, ont joué les conseillères devant les chômeurs. » Les contrôles de Pôle emploi sont faciles à contourner : « On trafiquait les CV », explique notre cadre. « On attribuait un diplôme de psychologue au maçon, ou trois ans d'expérience à l'esthéticienne... »

En août 2013, C3 a racheté Initiative, et les pratiques exotiques ont continué, assurent des salariés interrogés par « Le Canard » en Ile-de-France, en Rhône-Alpes ou en Région Paca. « On a de 130 à 200 chômeurs à suivre par semaine, alors que le cahier des charges en prévoit 60, explique l'un d'eux. Comment voulez-vous faire ? » « J'espère qu'on ne trouvera pas de nouveau repreneur, soupire une quinquagénnaire. C'est pire chaque fois... »

Isabelle Barré

Chômeurs vaches à lait

DEPUIS 2009, Pôle emploi a ainsi sous-traité l'accompagnement de dizaines de milliers de chômeurs à des opérateurs privés. Rédaction de CV, bilans de compétences, aides à la recherche d'emploi... les marchés sont énormes : 186 millions d'euros de « prestations » sous-traitées en 2012, 145 millions en 2013. Et, chaque fois, c'est le même scénario : des boîtes cassent les prix pour remporter les marchés. Et la qualité du suivi est à pleurer... La Cour des comptes s'en est alarmée, dans un rapport, le 8 juillet : tous les prestataires qui ont gagné les appels d'offres proposaient des prix inférieurs à la fourchette basse de Pôle emploi ! Un vrai gage de qualité...

Le Canard Brehainé